MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

Par arrêté n° 7700 du 05 décembre 2005, Il est institué au titre de l'année 2005 auprès du MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE une caisse de menues dépenses d'un montant de *vingt un millions cinq cent mille (21.500.000)* FRANCS CFA relative au fonctionnement régulier de la direction générale de l'administration et des finances.

Le montant de ladite caisse est imputable au budget de la République du Congo, exercice 2005 conformément à la nomenclature ci-après :

Section	Sous/section	Nature	Montant
312	1641	6113	21 500 000

Cette -caisse de menues dépenses sera réintégrée sur présentation des factures apportées par son régisseur à la Direction Générale du Budget.

M. **ONONGO (Albert)**, matricule de solde 129899 L est nommé Régisseur de ladite caisse.

Le directeur général du budget, le directeur général du contrôle financier et le directeur général du trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté n° 7803 du 7 décembre 2005, Il est institué au titre de l'année 2005 auprès du MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE une caisse de menues dépenses d'un montant de *quatre millions deux cent cinquante mille (4.250.000)* FRANCS CFA relative au fonctionnement régulier de la direction générale de l'agriculture.

Le montant de ladite caisse est imputable au budget de la République du Congo, exercice 2005 conformément à la nomenclature ci-après :

Section	Sous/section	Natures	Montant
512	1240	6149	1 250 000
	1344	6149	1 250 000
	1345	6137	750 000
	1352	6165	1 000 .000

Cette caisse de menues dépenses sera réintégrée sur présentation des factures apportées par son régisseur à la Direction Générale du Budget.

M. **TSOCKINY (Jean Claude),** matricule de solde 106702 B est nommé Régisseur de ladite caisse.

Le directeur général du budget, le directeur général du contrôle financier et le directeur général du trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.